



## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union des producteurs de cinéma (UPC) a pris connaissance de la contestation par la Fédération des cinémas français (FNCF) de la sélection par le Festival de Cannes de deux films acquis ou financés par Netflix.

En premier lieu, l'UPC, qui est également membre du conseil d'administration du Festival de Cannes, souligne qu'il n'est pas approprié de juger à l'aune des règles françaises la sélection de films étrangers, financés à l'étranger, et qu'elle n'entend pas s'associer à une démarche portant atteinte à la liberté artistique du premier festival international du film au monde.

De plus, force est de constater qu'il est déjà arrivé qu'un film primé dans un festival en France sorte en vidéo à la demande et non en salle, sans que cela suscite une telle réaction.

En second lieu, l'UPC est très attentive au respect de la réglementation française dans le cadre de l'exploitation des films vers le territoire national. Elle constate néanmoins que la FNCF est mal placée pour s'offusquer d'une absence de sortie en salle de films à l'heure où, par exemple, deux des plus importants groupes d'exploitants viennent de prendre des engagements de durée d'exposition des films européens et ceux des cinématographies les plus fragiles qui aboutissent à seulement une semaine en pleine programmation, mettant à mal l'accord conclu le 13 mai 2016 dans le cadre des Assises pour la diversité du cinéma, alors qu'en parallèle la fenêtre d'exclusivité des salles de cinéma dont ils bénéficient dans le cadre de la chronologie des médias est de quatre mois (ou trois mois dans le cadre d'une dérogation dont le champ et la complexité ont fait qu'elle n'a jamais été mise en œuvre).

L'UPC regrette que la FNCF ne se préoccupe pas de façon aussi sourcilleuse d'une régulation effective des conditions d'exploitation des films en salles, afin de préserver la diversité culturelle et le renouvellement des talents dans notre pays, dont la production indépendante est tout particulièrement garante.

Elle l'appelle d'ores et déjà à accompagner le mouvement lancé par le CNC en vue d'une modernisation de la chronologie des médias, qui permette de consolider le préfinancement et l'exploitation légale des œuvres, notamment sur les services non linéaires faisant l'objet d'un encadrement vertueux au bénéfice de la création cinématographique et de la faculté pour le public de découvrir les œuvres.

---

*L'Union des producteurs de cinéma (UPC) est le premier syndicat de producteurs cinématographiques en Europe. Rassemblant près de 200 producteurs de films de long-métrage de tous types, il représente la diversité de la production cinématographique française, première production européenne, deuxième exportatrice mondiale et source de nombreuses récompenses dans les plus grands festivals mondiaux.*

**Contact :** Frédéric Goldsmith - 37 rue Etienne Marcel 75001 Paris - T. 01 53 89 01 30 – [upc@producteurscinema.fr](mailto:upc@producteurscinema.fr)